Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 5

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

Vaud

L'âge de la retraite pour les fonctionnaires, selon qu'ils sont hommes ou femmes

Nous avions parlé, dans notre numéro de janvier, d'un des cas précis qui nous avait été signalé: celui d'une employée de secrétariat de l'administration vaudoise, à secretariat de l'administration vaudoise, a qui l'on a signifié qu'elle aurait à prendre sa retraite à l'âge légal dans le canton de Vaud, à savoir 60 ans. La personne en question ne se plaignait pas de ce fait, disant qu'elle avait le temps de se préparer à cette retraite, mais elle signalait que ces dernières années, à cause du plein emploi, dernieres annees, a cause du pien emploi, l'on n'avait en général pas appliqué la loi et que les secrétaires restaient à leur poste jusqu'à l'âge de l'AVS en tout cas. Nous en avions conclu, qu'une fois de plus la ré-cession touchait les femmes d'abord.

La Société des magistrats, fonctionnai-res et employés de l'Etat de Vaud nous prie de publier une rectification:

— Nous avions cité un certain article

Nous avions cite un certain article
22 du «Statut des fonctionnaires», or
c'était l'article 22 de la «Loi sur la caisse
des pensions de l'Etat de Vaud». (Ma correspondante m'avait envoyé une photocopie de la page comprenant l'article 22,
sans le titre... et ma mémoire m'a joué un
tour!) Mea culpa donc! On me pardon-

tour:) Mea cupa done: On me pardon-nera, je l'espère cette erreur!

— Le titre choisi semble faire allusion à la situation de l'ensemble des fonction naires vaudois. D'accord! Mea culpa, en-core une fois. J'ai choisi un titre trop général pour un cas particulier!

général pour un cas particulier!

— Par contre, nous n'estimons pas avoir commis d'erreur quant au fond. Nous n'avions pas l'intention d'ouvrir le débat sur la différence de l'âge de la retraite, selon que l'on est homme ou femme (il faudrait avoir une fois le courage d'aborder cette question!), nous n'avions pas l'intention non plus de nater des

d'aborder cette question I), nous n'avions pas l'intention non plus de parler des différents âges de retraite selon les métiers, ce sont des problèmes connus et il est évident que certaines professions fatiguent davantage que d'autres et nécessitent une retraite différenciée.

Or, l'on nous reproche de ne pas avoir cité l'article 22 en entier et d'avoir tu le fait qu'un certain nombre de fonctionnaires (femmes ou hommes) doivent prendre leur tertaite à certains âges fixés par la loi. L'alinéa A (de l'article 22) concerne les «assurées» (e les femmes): retraite obligatoire à 60 ans.

Les alinéas B et C Concernent les exceptions, dans les professions: 70 ans pour

Les alineas B et Concernent res excep-tions, dans les professions: 70 ans pour les professeurs d'université, le procureur général, les prétes, les présidents de tribu-nai; 60 ans pour les instituteurs, fonction-naires de police, le personnel gardien et le personnel saignant ersonnel soignant. L'alinéa D concerne les autres «as-

surés» (= les hommes) pour qui la retraite

sures» (= les nommes) pour qui la retraite est obligatoire à 65 ans.

Cela saute aux yeux que ce qui fait problème, ce n'est pas les différences entre professions (c'est pourquoi nous ne les avions pas citées), mais ces deux chiffres 60 (réservé aux femmes) et 65 ans ; l'âge de la retraite ne coïncide pas — pour les femmes — avec celui de l'AVS, tandis que Jemmes — avec ceut ae i AV S, tanas que c'est le même pour leurs collègues mascu-lins. Privilège des femmes femmes de pou-voir prendre leur retraite plus tôt, mais privilège bien dangereux, puisque, dans certains cas, il peut signifier difficultés fi-paratiène.

Merci tout de même à la SMF de nous avoir signalé nos erreurs.

Les JEANNE au théâtre de Boulimie

On s'écrasait à Boulimie, on avait ajouté des tabourets dans le couloir ; quel-ques spectateurs avaient préféré être de-bout plutôt que de manquer qa! La répu-tation des JEANNE les avaient d'ailleurs tation des JEANNE les avaient d'ailleurs précédées: elles ont joué plus de 500 fois, à Paris, en province, à Genève, à Fri-bourg... Elles sont trois; chacune a au moins 10 ans de planches derrière elle; elles ont créé ensemble ce spectacle, mot par mot, réplique par répique, geste par geste; elles ont tout fait : dialogue, mise en scène, changement de personnages. Elles

geste; elles ont tout fait : dialogue, mise en scène, changement de personnages. Elles sont drôles, désopilantes, pleines d'esprit, d'humour, d'inventions.

J'ai souvent bien ri en voyant les caricatures se moquant de l'antiféminisme suisse ou masculin (Merci, René Merminod! Merci, André Paul!) Mais jamais je naves les marches de la companyant n'avais ri une heure trente durant : avec les

IEANNE, tour à tour mordantes ou tendres, violentes ou douces, tout de la condition féminine est évoqué: la vais-selle, le ménage, les courses, les mômes, le travail, le nom des femmes, la religion, la politique, les femmes célèbres... Ca pétille d'inventions, de changements de rôles : un béret basque, et l'on voit le père de famille béret basque, et l'on voit le père de famille provincial déçu de la naissance d'une fille; une jupe retroussée sur un short blanc et Jeanne devient un «mec» fier de sa virilité; une casquette et l'autre Jeanne mime un conducteur de bus; une perruque blonde, la voix douce et un peu traînante et l'on croirait voir Brigitte Bardot qui nous parle des bébés phoques...

Mais cela ne se raconte pas, cela se voit. (Si vous allez à Paris, cherchez à les voir : aux «Blancs Manteaux» sauf erreur!)

Les femmes dans le cinéma suisse

Du 13 au 27 mai, à Renens, on pourra voir plus de trente films suisses, pour peu qu'on aille à toutes les séances, en fin d'après-midi et le soir. Ces films seront projetés au cinéma Corso, ainsi qu'au Centre de rencontre et d'animation, à la rue de la Source. Des débats auront lieu chaque jour, sur le thème choisi; d'une part: les femmes travaillant à la réalisation de films ou dans le cinéma suisse (des tion de films ou dans le cinéma suisse (des séances de discussions sont prévues pour les écoles avec des femmes cinéastes, une script, monteuse, maquilleuse, une mixeuse, une animatrice, ainsi qu'une scénariste); d'autre part; les femmes telles que

le cinéma suisse les représente.

A l'affiche, tant de noms qu'il est impossible de les citer tous; en voici quelques-uns au hasard : Ernest Ansorge,

queiques-uns au nasara : Ernest Ansorge, Alain Tanner, Jacqueline Veuve, Yersin, Sandoz, Lanaz, etc, etc. Disons encore qu'il y aura une carte à Fr. 20.— valable pour toute la quinzaine; toutes les places (pour ceux qui n'auront pas de cartes) seront vendues à Fr. 5 .-

ADF, Assemblée générale au groupe de Lausanne

Le 31 mars dernier, à la Maison de la Le 31 mars dernier, à la Maison de la Femme, l'ADF approuvait rapports et comptes de l'année écoulée, puis élisait une présidente: Mme Doris Cohen-Dumani, ainsi que 5 nouveaux membres de comité: Mmes Caffari, Héritier, Langelotti, Lempen et Vuillerminaz. Après la partie administrative, 5 conseillères communales (Législatif lausannois) parlaient à tour de rôle d'un sujet qui les avait intéressées pendant la dernière législature. Mme Charlotte Muret fit un tour d'horizon des préoccupations des femmes

rizon des préoccupations des femmes lorsqu'elles font partie d'un conseil législatorsqu'e ties roint parte u un consen legissa-tif, préoccupations aussi diverses et va-riées que celles de la communauté toute entière, qui set traduisent dans leurs inter-ventions, motions, ou questions. Jacque-line Maurer, qui est l'une des représentan-tes du législatif, expliqua le fonctionne-ment de ce bureau. Marianne Héritier, fit à la fois une profession de foi de son rôle. ment de ce oureau. Marianne rierruer, in à la fois une profession de foi de son rôle de femme politique et un appel aux fem-mes afin qu'elles acceptent de s'engager. Gabrielle Lomazzi, dernière venue au Conseil communal, fit part de ses pre-mières expériences à la commission chargée de l'étude de la nouvelle organisa-tion de l'enseinement primaire laussation de l'enseignement primaire lausan-

nois.

Pas de parti politique mis en avant, mais des sujets intéressants, dans un esprit de réelle collaboration, esprit qui a toujours régné au sein du comité de l'ADF, groupe de Lausanne, et qui ne manquera pas de se perpétuer dans tout le travail projeté par la nouvelle équipe, à qui nous faisons tous nos vœux.

Yverdon 150e Anniversaire Pestalozzi

Exposition dès le 14 mai.

Conférence, spectacle, etc.

Une Genevoise couronnée à Lausanne

Le Prix Georges Nicole, fondé en 1969 pour faire connaître de nouveaux auteurs a choisi, cette année, de récompenser Catherine Safonoff, pour son roman «La part d'Esmé». Le jury était composé de Nicolas Bou-

«La part d'Esmé».

Le jury était composé de Nicolas Bouvier, Dominique Burnat, Corinna Bille, Maurice Chappaz, Jacques Chessex, Anne-Lise Grobéty, Jean-Pierre Monnier et Alexandre Voisard.

Le Prix George Nicole a couronné les œuvres de jeunes auteurs qui ont tenu leurs promesses: A.-L. Grobéty et D. Burnat (membres du jury actuel), ainsi que Marie-José Piguet et Jean-Marc Lovay. Tous nos vœux à Catherine Safonoff, rous nous réduites de line ce l'incontrolle de line ce l'incontrolle de l'incontrolle de line ce l'incontrolle de line ce l'incontrolle de line ce l'incontrolle de l'incontrolle de line ce l'incontrolle de line ce l'incontrolle de l'inc nous nous réjouissons de lire son livre.

Le Lyceum-Club annonce:

Vendredi 20 mai, à 17 h.: Causerie de Simone EBERHARD: «La civilisation de l'image».

Vendredi 3 juin, à 17 h.:

Causerie d'Alexandre de WALD-KIRCH: «Chypre, île d'Aphrodi-

Genève



Groupe d'artisanes de Genève et environs

vous invite à son exposition à la Salle communale de Cartigny du 17 au 30 mai 1977

Solidarité entre femmes: un éventail d'actions lancées à Genève

Femmes battues, n'avant personne à Femmes battues, n'ayant personne a qui se confier: à Genève aussi il se passe quelque chose. Un groupe de femmes, dé-cidées à dire tout haut ce qui se passe à l'intérieur des maisons, quelle que soit la place qu'on occupe sur l'échelle sociale, a lancé l'action «SOS femmes battues». tart, une permanence est assurée tous les jours, à des heures qui peuvent varier, car les femmes qui se relaient au bout du fil sont aussi des mères et des travailleuses: 022 - 3138 97, Terre des femmes, Geneviève Piret, 3, av. Weber, Genève.

En effet, «SOS femmes battues» est une parmi d'autres actions qui se développent à l'intérieur du mouvement «Terre des femmes», un mouvement de solidarité entre femmes, qui s'est créé à Genève au début de l'année. A son origine, une Genevoise indignée, Geneviève Piret, mère de deux enfants, qui a réussi, toute seule, à faire sortir de prison une mère ayant trois enfants à sa charge. Il s'agissait d'une femme de 32 ans qui avait commis un hold-up dans une banque de Saint-Etienne (France), armée d'un pistolet d'alarme et avec l'aide de sa fillette de 11 ans. Cette in-En effet, «SOS femmes battues» est une avec l'aide de sa fillette de 11 ans. Cette infraction, elle l'avait commise, alors qu'elle e trouvait sans travail, criblée de dettes et ndonnée par son an

Depuis lors, d'autres femmes ont re-joint Geneviève, dans le but d'intervenir en faveur des femmes, sur la base de leur expérience personnelle, lorsque les servi-ces sociaux demeurent impuissants.

Des femmes matraquées par la police

Les émeutes qui se sont produites à Moutier ont déjà suscité beaucoup de commentaires. Nous ne nous appliquerons pas, ici, à décrire les causes ni les conséquences de ces spectacles de rues qui sément l'épouvante dans une ville.

qui sement i epouvante dans une ville.

Nous nous proposons uniquement de rapporter les témoignages de dix femmes afin de démontrer que, dans des circonstances particulières, femmes et homes subissent le même sort, sans distinction de sexe, d'âge, de résistance physique et nerveuse

Selon les témoins, l'humiliation infligée aux femmes fut pire que les sévices lors-qu'elles furent soumises à la fouille grosque des soudards leur tâtant la poitr

Les circonstances
Dans la nuit du 7 septembre 1975, date du dernier plébiscite, des autonomistes étaient réunis à l'Hôtel de la Gare, lieu privilégié de leurs rencontres. Parmi eux, le personnel de service, des curieux, des gens

personnel de service, des curieux, des gens de passage.

Des émeutes d'une rare violence avaient eu lieu en ville. La police et les gradiers tentaient de disperser les attroupements. Vers deux heures du matin, la police procéda à une perquisition de l'établissement en question. La maison fut encerclée par les forces de l'ordre : impossible de fuir. Hommes, femmes — sommelières et journalistes faisant leur travail — furent arrêtés et emmenés, tous malmenés.

Dix femmes racontent...

Dix femmes racontent...

Nous pourrions rapporter 50 ou 60 témoignages d'hommes et de femmes. Tous se ressemblent. Nous condensons en un seul, les récits de dix femmes pour éviter les répétitions.

«Des gaz lacrimogènes pénétraient dans l'hôtel par les fenêtres brisées et la porte ouverte. Nous ne pouvions plus respirer. Les grenadiers entrérent. Nous nous sommes réfugiées dans les chambres. Les portes que nous avions fermées à clé fusommes rengiese dans les chamores. Les portes que nous avions fermées à clé fu-rent enfoncées. D'autres filles ouvrirent la porte de leur chambre avant qu'elle ne soit démolie. Les gaz ne cessaient de se répandre; nous ne pouvions plus respirer.»

«Tout le monde avait les mains sur la tête, il y avait un grenadier entre chacun

de nous. L'un d'eux m'a tordu les bras derrière le dos, je ne pouvais plus mar-cher, j'avais mal. Un jeune homme a es-sayé de m'aider, il s'est fait tabasser. J'ai saye de m'aider, il s'est fait tabasser. J'ai pris mon foulard dans ma poche, on me l'a arraché et jeté à terre. En arrivant près des fourgons, un grenadier m'a tordu les bras dans le dos et un autre me fouillait en me soulevant mon pull et en mettant ses mains sous mes vêtements. Ensuite, on m'a jetée à terre, en me criant: «A mes pieds, bâtarde de Bêguelin! ».

Jura-Sud

pieds, bâtarde de Bêguelin! ».

«Quand une amie m'a reconnue, elle
me fit un signe et elle reçut un coup de
pied. Les coups de matraque pleuvaient
des que nous bougions. Il faut dire qu'on
nous avait tous jetés sur le sol où des cendres chaudes finissaient de se consumer:
un mélange de sciure et de benzine. Les
ens criajent les femmes pleuvaient nous gens criaient, les femmes pleuraient, nous étions l'un sur l'autre.»

etions l'un sur l'autre.»
«Deux filles recevaient des coups de matraque; l'une a perdu deux dents, l'autre saignait partout. J'ai levé les bras pour me protéger le visage, alors j'ai reçu un coup de matraque sur la poitrine et un

autre au dos.»
«Les grenadiers m'ont fouillée en pas «Les grenauers mont fouline en pas-sant leur mains sur et sous mon pull. Ils m'ont traînée par les cheveux comme beaucoup d'autres. Je n'ai reconnu aucun policier, ils parlaient en allemand. Je ne voulais pas me coucher sur la route comme les autres, alors j'ai été battue plus fort ».

«Ils nous ont sortis un à un de l'hôtel. «Ils nous ont sortis un a un de l'hotel. Dehors, il y avait eu un feu; nous avons été jetés sur les braises à coup de matra-que. Les grenadiers criaient: «C'est vous qui avez mis le feu, éteignez-le avec votre corps!» Nous sommes restés là durant 20 minutes environ, puis on nous a en-tassés dans le panier à salade, poussés à tassés dans le panier à salade, poussés à coup de pieds quand nous ne marchions pas assez vite. Au tribunal, nous étions 120 dans une petile salle; nous avons attendu cinq heures avant l'interrogatoire.» «l'étais tombée à côté d'un fumigéne et j'ai voulu relever la tête. Ilemédiatement, l'ai reçu un coup de matraque derrière la lette. Les arengders m'out fouiliée de

J'ai reçu un coup de matraque derriere la tête. Les grenadiers m'ont fouillée de façon horrible en me mettant les mains sous mon chemisier. Des civils nous ont nijuriés quand nous descendions du fourgon. Ils incitaient la police à nous battre. C'était des Sangliers. J'avais des bleus partout partout.» A.-M. Steullet

Un Service cantonal Tout d'abord, il y a eu la création du mouvement «Terre des enfants», décidée mouvement « l'erre des enfants», decidee par Catherine, la fille de Geneviève, et ses camarades de l'Ecole active de Genève, dont la première action a été de vendre des journaux pour récolter des fonds en faveur de la fillette de Saint-Etienne, au-

your de la limette de Saint-Eutenne, au-jourd'hui encore séparée de sa mère et placée avec ses petits frères dans un foyer de sauvegarde de l'enfance abandonnée. Il y a eu ensuite le «commando au Li-ban», où Geneviève s'est rendue avec une amie, afin d'y créer un mouvement de soli-darité qui pour l'instant se limite à laudarité qui, pour l'instant se limite, à leur grand regret, au secteur chrétien. Ne se tegraini regret, au secteur cinretien. Nes etc-nant pas pour battues, elles ont lancé une action auprès des enfants — la moitié d'entre eux orphelins de guerre — livrés à eux-mêmes dans les camps de réfugiés pa-lestiniens de la banlieue de Beyrouth, en leur donnant des crayons et du papier pour leur donner les moyens d'exprimer par le dessin tout ce qu'ils ont vécu, tout ce qu'ils souhaiteraient vivre.

Une autre action de «Terre des fem-Une autre action de «l'erre des tem-mes» est en train de démarrer à Genève: «Femmes en prison». Elle-réunit un groupe de femmes qui s'efforcent d'entrer en contact direct avec des femmes déte-nues à la prison de Saint-Antoine. Pour nues à la prison de Saint-Antoine. Pour commencer, elles entreprennent une série de démarches officielles auprès de la magistrature, en vue d'obtenir l'autorisation d'aller rendre visite à une femme en détention préventive. Ce groupe a été sensibilisé par la pétition que des femmes détenues à Saint-Antoine avaient adressée, fin mars, à M. Guy Fontanet, chef du Département de justice et police, demandant davantage. de justice et police, demandant davantage de possibilités d'emploi et de loisirs à la prison, ainsi que la faculté de rencontrer «librement et sans surveillance dans un parloir réservé à cet effet leur époux ou

ur ami». Personne ne sait réellement ce qui se passe à l'intérieur d'une prison, disent des membres du groupe. «Nous voulons cher-cher à le savoir et à le faire savoir à l'extérieur.»

de recouvrement des pensions alimentaires

Le Grand Conseil genevois vient de voter, à l'unanimité, une loi instituant un Service cantonal de recouvrement des pensions alimentaires.

A partir de l'année prochaine, les mères divorcées ayant des enfants à charge pourront s'adresser à un bureau qui les aidera à recouvrer les pensions alimentaires qui leur sont des au ces où leur conjoint. qui leur sont dues, au cas où leur conjoint ne s'acquitterait pas de son obligation d'entretien découlant du jugement de di-

Lorsqu'il s'agit de pensions dues à des enfants, l'Etat pourra avancer la somme sans autre formalité, la limitant toutefois à 300 ou 400 francs.

Il aura fallu plus de dix ans d'efforts pour en arriver là.

L'Association Suisse des Infirmières Diplômées (ASID) et l'Ecole d'infirmières du Bon-Secours ont organisé une étude commune, basée sur des questionnaires envoyés à des institutions et des infirmières, pour déterminer à quel point une formation continue du response infirmier. formation continue du personnel infirmier est nécessaire.

est nécessaire.

Miles M. Duvillard et Y. Hentsch ont expliqué au cours d'une intéressante conférence de presse combien les cours actuels d'éducation permanente sont in suffisants et devraient être organisés sur des bases différentes.

Les infirmières questionnées out toutes.

Les infirmières questionnées ont toutes Les infirmieres questionnees ont toutes exprimé le besoin d'améliorer leurs compétences plus sur le plan des relations humaines que celui des soins infirmiers où elles sont remarquablement formées. C'est le «savoir-être» plus que le «savoir-fries cui suite et si le sur faire» qui prime : mieux comprendre pour mieux aider les vieillards, les malades mentaux, les mourants.

Anne-Marie Lev

Neuchâtel

Les élections au Grand Conseil

Pour les citovennes neuchâteloises, aucun motif de pavoiser! De sept le nombre de leurs députées au Grand Conseil passe à neuf. Ce n'est pas un insuccès. Ce n'est pas davantage un triomphe. Il y a stabilité, un statu quo plutôt inquiétant, révélateur d'un désintéressement

qui frôle la passivité.

Des sept députées de la législature Des sept deputees de la legislature antérieure, deux sont rayées: l'une, socialiste, ne se représentait pas, l'autre, radicale, n'a pas été réélue, ce que nous regrettons vivement en raison de ses qualités trés valables. Ce sont donc quatre nouvelles qui vont faire leur entrée au Grand Conseil.

On m'objectera peut-être qu'une augmenta-On m objectera peut-etre qu'une augmenta-tion de 2 sur sept n'est pas si mal puisqu'elle correspond à un gain de 28,6 %. Mais il faut réaliser que c'est le point de départ qui pèche, car 7 femmes en présence de 108 hommes au législatif cantonal, c'est plus que médiocre pour représenter une population féminine

supérieure à la population masculine. Voyons plus en détail les raisons qui moti-Voyons plus en detail les raisons qui moti-vent notre désenchantement. En liste, 294 can-didats et candidates, dont 48 femmes, soit 16,66% du total. Sortent 115 élus et élues sur lesquels 9 femmes seulement. Proportion 7,7%, ce qui revient à dire que moins d'une 1,77%, ce qui reviente a une que moins a une candidate sur cinq a passé la rampe. Chez les hommes, le rapport élus/candidats atteint 43%, autrement dit un peu moins d'un candidat sur deux a été élu — parallèle assez suggestif pour souligner l'écart, selon le sexe, entre sortants et recalés.

Poursuivons cette analyse en pénétrant dans les districts:

District de Neuchâtel:

District de Neuchâtel:
4 femmes élues sur 14 candidates.
District de Boudry:
2 femmes élues sur 10 candidates.
District Val-de-Ruz:
1 femme élue sur 2 candidates.
District Val-de-Travers:
0 femme élue sur 3 candidates.
District La Chaux-de-Fonds:
2 femmes élues sur 3 candidates.

District La Chaux-de-Fonds:
2 femmes élues sur 18 candidates.

District du Locle:
0 femme élue sur 1 candidate.
Les Montagnes neuchâteloises (Locle et Chaux-de-Fonds), districts à forte densité industrielle, n'envoient au Grand Conseil que deux femmes (une socialiste et une popiste) sur leurs 19 candidates, tandis que Neuchâtel et environs, région mi-citadine, mi-rurale, en élit 4 sur 14. Le Val-de-Ruz, qui groupe près d'une dizaine de communes agricoles autour du centre horloger de Fontainemelon, décroche une êlue sur deux candidates. Le Val-de-Travers, qui s'est fait bruyamment connaître en 1976 par le conflit Dubied à Couvet, qui mit en émoi toute la population, noircit abondamment les colonnes de la presse suisse, fit vibrer les ondes de la radio, illustra la TV ef fut courageusement appuyé par les ouvrières de la fabrique — ce district avait en liste trois candidadustrielle, n'envoient au Grand Conseil que

tes seulement, mais aucune n'a obtenu le nom-bre suffisant de suffrages pour être élue. Reste le district de Boudry, avec ses vignes et son lit-toral enchanteur, qui ne s'en tire pas trop mal avec deux élues sur 10 candidates.

Cette juxtaposition des résultats par district nous amène à confirmer la réflexion qui term nous amene a conlirmer la rellexion qui termi-nati notre rapport sur les élections municipales de 1976 (cf. Femmes Suisses de février 1977) à savoir que la campagne pourrait être sur le point de supplanter la ville dans la réalisation des droits égaux pour les deux sexes. Il est très regrettable que l'issue des élections cantonales fournisses un pouvel acument à cette carely. fournisse un nouvel argument à cette conclu-



La répartition des neuf sièges acquis selon les partis mérite aussi mention. Dans son an-cienne composition, la députation féminine au Grand Conseil se composait de 4 socialistes, 1 radicale, 1 libérale et 1 popiste. La députation nouvellement élue compte 6 socialistes, 1 tion nouvellement elue compte e socialistes, l'ardicale, I libérale et I popiste. Le gain de dux mandats revient donc au Parti socialiste, obtenu dans le district de Boudry. La perte d'un mandat féminin par le Parti radical a été compensée par le gain, très intéressant, d'une autre candidate, Mme May Droz-Bille, présidente de Ultains de la Desenva de la Compensée par le gain, très intéressant, d'une autre candidate, Mme May Droz-Bille, présidente de l'Ultains de la Desenva de la Compension de l l'Union des Paysannes - un fait qui renforce l'Union des Paysannes — un fait qui renforce encore notre appréciation sur l'importance des milieux ruraux. La Chaux-de-Fonds se contente de déléguer une socialiste et une popiste — résultat décevant pour la métropole horlogère. Les Indépendants ne présentaient de candidats qu'à La Chaux-de-Fonds — une literate à l'acceptant de l'acce liste de 21 personnes dont six femmes dont aucune élue. Aucune élue non plus des trois can-

cune etue. Aucune etue non pius des trois can-didates radicales ni des deux libérales. Qu'en déduire? Sinon qu'ici et plus particu-lièrement dans les partis de droite, un antifem-nisme borné se manifeste, barrant la route à l'épanouissement d'une collégialité mixte très souhaitable, qui serait enrichissante à tous égards si les suggestions et vœux des citoyenegards si les suggestions et vœux des citoyen-nes étaient pris en considération par les nantis du sexe fort. Mais on se contente de faire du sur-place, alors que le chômage invite à la réfle-xion et à la coopération. Les élues sont, par ordre alphabétique:

Abplanalp Emmie, soc. anc., assistante so-Adplanalp Emmie, soc. anc., assistante so-ciale; Corswant Marcelle, pop. anc., profes-seur; Deneys Heidi, soc. anc., professeur; Droz-Bille May, rad. nouv., mêre de famille, paysanne, présidente de l'Union des Paysan-nes; Gygax Monique, soc. nouv., mêre de fa-mille, photographe; Ingold Marie-France, soc. accusi, institution, mêre de famille. Pointe nouv., institutrice, mère de famille; Pointet Marlyse, soc. nouv., mère de famille; Robert Janine, lib. anc., juriste; Stauffer-Grobety Anne-Lise, soc. anc., mère de famille, écrivain.

Une initiative intéressante

Les Unions chrétiennes féminines neuchâteloises annoncent qu'elles organisent, pour le mois de décembre 1977, un cours de conduite de réunion » qui sera animé par M «concutte de retunou» qui sera anime par M.
Louis Schorderet, psycho-sociologue de Dijon. Il se fera en trois journées successives, les
7, 8 et 9 décembre et se tiendra à Betigny s/Glane, non loin de Fribourg. Ce cours, mixte,
est destiné à des personnes qui s'intéressent au
travail d'animation au sein d'un comité ou d'un
contra au décience de au correcte le les d'un
contra au décience de au correcte de la correcte. groupe, ou désireuses de surmonter leurs diffi cultés afin d'être efficaces et de pouvoir approfondir les problèmes de contact à l'intérieur fondir les problemes de contact a l'interieur d'une petite collectiviét. Le prix de participa-tion est assez élevé, 250 francs par personne, couvrant logis et pension. Mais il est possible que, sur l'intervention de l'AGEB (Communauté de travail pour l'éducation des adultes), Pro Helvetia accorde une subvention qui per mettrait de ramener le coût à Fr. 150,nombre des participants autorisé étant très li-mité, il ne nous appartient pas d'inviter à le sui-vre, mais cette initiative vaut la peine d'être mentionnée.



L'Association genevoise pour les droits de la femme

L'Association genevoise de femmes universitaires

Le Club de Genève de femmes de carrières libérales et commerciales

L'Union des femmes

Le Centre de liaison des Associations féminines genevoises

organisent une

Conférence publique

suivie d'une discussion

le mardi 24 mai 1977. à 20 h. 30 au Museum d'histoire naturelle, 1, route de Malagnou

LES CAISSES-MALADIE ET LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENTS (LAMA)

Orateurs:

Mme Danielle BRIDEL

Chef de la Division de l'assurance-maladie à l'Office fédéral des assurances sociales

M. Roger DUVOISIN

Président de la Fédération romande des caisses-maladie

M. le Dr André GAUTIER Conseiller national

ENTRÉE LIBRE



Les femmes battues et le droit

Les femmes victimes de sévices de la part de leur conjoint peuvent recourir à différentes mesures prévues par le droit suisse. La plus simple, c'est de prendre une demeure séparée. Ce qui est possible sans aucune formalité ni intervention du juge, pour autant que la santé de la victime soit gravement menacée par la vie en commun (art. 170 du Code civil suisse). Et l'interprétation de cet article est très large en Suisse, précise une juriste connaissant bien la pratique du droit de famille, Mme Claire Rihs. Pourtant, dès que des intérêts financiers sont en jeu, par exemple, lorsque l'épouse lésée ne possède pas son indépendance économique, il faut alors mettre en marche l'appareil judiciaire. A ce moment l'épouse, ayant justifié que la vie commune n'est, pour l'instant du moins, plus supportable, peut demander au juge d'intervenir : celui-ci va fixer l'étendue de la pension que le mari est tenu de verser à son épouse, temporairement séparée de lui, sur la base du devoir d'entretien qu'il a vis-à-vis d'elle en raison du mariage. Une autre possibilité, c'est que l'épouse lésée demande au juge de prendre des

mesures de sauvegarde de l'union conjugale (art. 169 CCS). Des mesures assez inopérantes, estime Mme Rihs, car le juge essaiera de convaincre le mari d'être «plus gentil» à l'avenir ou déférera les époux aux soins d'un conseiller conjugal. Dès lors qu'on fait intervenir d'emblée le juge, il y a lieu de penser que le mariage est déjà bien malade!

Sur le plan pénal, l'épouse victime de voies de fait, des lésions qui ne laissent pas ou peu de traces, comme un œil au beurre noir, par exemple, est en droit de porter plainte (art. 126 du Code pénal suisse). Si les coups qui lui sont infligés ont laissé des traces plus marquées, il s'agit alors de lésions corporelles simples, qui utasse ues inteces pius mulquees, i a sign utors de testonis coprotettes simptes, qui ne sont punissables que sur plainte, le mari risquant toutefois l'emprisonnement. Enfin, les lésions infligées par le poison, une arme ou un instrument dangereux sont punissables d'office, de même que les lésions corporelles graves, le mari bru-tal écopant alors de 6 mois d'emprisonnement au minimum (art. 122 et 123

Plus radicalement enfin, l'épouse peut demander le divorce pour cause d'attentat à sa vie, de sévices ou d'injures graves (art. 138 CCS)

A.-M. L.

Manifestations 1977

7 mai	Assemblée des délégués de l'Association suisse des infirmière et infirmiers diplômés, à Bâle.
7/8 mai	Assemblée des déléguées de l'Association suisse pour les droit de la femme, à Montreux.
10/11 mai	Assemblée annuelle de la Société d'utilité publique des femme suisses, à Aarau.
12 mai	Assemblée générale de la Ligue suisse des femmes catholiques à Soleure.
13/14 mai	Assemblée des déléguées de la Fédération suisse des femme protestantes, à Bienne.
14 mai	Assemblée générale de l'Union suisse des professionnels d danse et de gymnastique, à Zurich.
14/15 mai	Assemblée des déléguées de l'Union suisse des groupes féminin du Parti radical-démocratique, à Lugano.
14/15 mai	Assemblée des déléguées du Club suisse des femmes alpinistes à Bulle.
16/17 mai	Assemblée des déléguées de l'Association suisse des sages femmes, à Locarno.
6/7 juin	Centenaire des «Amies de la Jeune Fille», à Genève.
11/12 juin	Assemblée générale des Clubs soroptimistes de Suisse, à Bâle
12/13 juin	Assemblée des déléguées de la Fédération suisse de la WIZC à Zurich.
17 juin	Assemblée des déléguées de l'Union féminine Coop suisse à Lucerne.
5 septembre	50e anniversaire des Unions chrétiennes féminines suisses à Berne.

Nécrologie

Mme Marie PASSELLO

Il est bon que notre journal rappelle le souvenir d'une femme qui fut aussi une pionnière du féminisme à Genève. Spr pronnière du féminisme à Genève. Spr sens de la justice et sa foi chrétienne l'avaient en-traînée sur les traces d'Emilie Gourd. Elle avait donné à ce combat son adhésion totale. Dans les dernières années de sa vie, elle aimait évoquer ses quêtes de signatures, recueil-lies dans l'enthousiasme et avec l'appui de son époux, ce qui était un fait remarquable pour ce temps-là. Mme Passello avait joué un rôle important dans l'enseignement primaire genevois, puis retraitée, elle vivait dans le calme et la méditation. De temps à au-tre, elle évoquait le souvenir d'un petit élève, ou tel ou tel grand professeur de pédagogie, son visage alors s'animait, elle retrouvait toute sa vivacité d'autrefois et l'on sentait combien elle avait aimé les enfants et ceux qui les enseignaient. Son état de santé précaire n'avait en rien éteint son intellígence et son sens critique. Elle regrettait parfois d'être née trop tôt et de n'avoir pu jouir des libertés qui sont celles des femmes d'aujourd'hui. Pourtant elle se souciait de la crise que traverse la famille à l'époque actuelle, elle-même avait eu le privilège de connaître une atmosphère familiale très exceptionnelle. Entourée de la fidèle affection des siens, elle s'est éteinte à la fin de l'hiver. Nous ne sommes pas près d'oublier l'exemple de cette femme si brillamment douée: jusqu'à la veille de sa mort elle s'est efforcée de maintenir en elle les dons qu'elle avait reçus: le goût de la réflexion et de la recherche intellectuelle et spirituelle.

A la radio...

Sur le deuxième programme, Réalités, le lundi de 14 à 16 h., commencera au mois de mai une série d'émissions enregistrées avec Hepzibah Menuhin: «La femme devant son

On continuera d'apprendre quelque chose avec Yvette Jaggi et ses « Réalités économi-

Le 9 mai, Réalités présentera la synthèse des journées ADF de Montreux, où se trou-

vent réunies Emilie Lieberherr, Yvette Jaggi et Gisèle Halimi.

Toujours le 9 mai: en avant-première, le 5ème congrès international des services d'aide familiale (congrès qui a lieu du 16 au 19 mai, à Montreux également).

Assemblée générale du centre de liaison genevois

Après l'année de la femme, 1976 a été une année d'approfondissement et de réflexion. Année d'étude dans tous les milieux féminins, à l'occasion de la procédure de consultation sur le nouveau droit matrimonial : une séance d'information et de discussion a été organisée dans le cadre de la réunion des présidentes du centre. Puis une conférence publique s'est tenue avec, comme orateurs, Me E. Kammacher et Me G. Petitpierre, membres tous deux de la commission fédérale chargée d'élaborer l'avant-projet de loi. Cette conférence était organisée par l'association pour les droits de la femme et le centre de liaison. D'autre part, un large travail d'information s'est poursuivi dans plusieurs associations du centre.

La commission juridique a étudié, également, un avant-projet de loi sur le droit d'asile en Suisse, sur le séjour et l'établissement des étrangers en Suisse et le nouveau droit de

Donnant suite aux propositions de l'Alliance de sociétés féminines suisses, le centre a accepté la gestion des groupes d'orientation personnelle qui fonctionnent depuis 18 mois avec l'aide de deux animatrices. Ces groupes ont pour but de faire prendre conscience aux femmes de leur situation, de leurs aptitudes, de leurs intérêts et de leurs possibilités réelles afin de trouver une solution personnelle à leur avenir. Un autre groupe, indépendant du centre, CORREF, est en voie de formation et tend à la réinsertion profession-

uant du centre, CORREF, est en voie de formation et tend à la réinsertion profession-nelle de la femme; il s'inscrit dans le cadre de l'éducation permanente des adultes. Mme H. Chervet, déléguée du centre pendant 4 ans au comité de l'Alliance, ne désire pas renouveler son mandat. L'Assemblée a proposé, pour la remplacer, la candidature de Mme Janine de Boccard lors de l'assemblée des délégués de l'Alliance du 29 avril 1977.

Le centre est représenté à la fédération romande des consommatrices par Mme H. Chervet, à l'association des Vernets d'Arve par Mme G. Maire, au comité du journal Femmes Suisses par Mme O. Mentha, à la Fondation officielle de la jeunesse par Mme M.-L. Wahl.

D'autre part, le centre compte, parmi ses membres, 5 femmes conseillères municipales, députées au Grand Conseil et conseillère nationale.

Le centre a reçu, au cours de cette assemblée, deux nouvelles associations-membres et trois nouveaux membres individuels. Ce qui porte le nombre de ses membres à 39 asso-

ciations, 39 membres individuels et 15 membres du comité.

Mme Chambordon a rappelé la mémoire de Mme Lily Rueff, décédée au début de 1977. Mme Rueff était présidente du groupe chênois d'éducation nationale, fondé au début de ce siècle par Mme Gauthier pour former les femmes à l'action civique et à l'obtention des droits civiques.

R. Chambordon-Junod